

## Le 2 juin 2017 - Paris

# LE B.A.-BA DE LA PROCÉDURE D'APPEL

## Inclus Décret n° 2017-891 du 6 mai 2017

# PIÈGES ET MÉTHODES

FORMATION DESTINÉE AUX AVOCATS QUI PRATIQUENT LA MATIÈRE PRUD'HOMALE, SOUHAITENT ACQUÉRIR LES FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE D'APPEL, OU SE METTRE À JOUR DE LA RÉFORME (ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1ER SEPTEMBRE 2017)

### FORMATEURS

**Emmanuelle VAJOU**, Avocat associé, Cabinet LEXAVOUE Nîmes - Directrice Générale du Comité de Direction de Lexavoué Participation et Directrice de Lexavoué Formation. Spécialiste en procédure d'appel, elle pratique depuis plus de 20 ans la procédure civile. Ancien Avoué à la Cour.



**Barbara GUTTON**, Avocat associé, Cabinet LEXAVOUE - Directrice du Comité d'orientation de Lexavoué Participation. Spécialiste en procédure d'appel, elle pratique depuis plus de 20 ans la procédure civile. Ancien Avoué à la Cour.



### PROGRAMME

- Les ouvertures de la voie de l'appel et sa redéfinition
- Le droit d'appel par qui et contre qui ?
- La réforme de la déclaration d'appel
- Les mentions obligatoires et les sanctions
- Démonstration RPVA
- La nouvelle procédure à bref délai
- L'appel principal, incident et provoqué
- Les obligations à la charge de l'appelant, de l'intimé et de l'intervenant forcé, les sanctions
- Les conclusions, leur forme et leur contenu / La Communication des Pièces
- Les demandes nouvelles
- La répartition des pouvoirs de la Cour, du Conseiller de la mise en état et du Premier Président
- La procédure de radiation pour défaut d'exécution
- L'incidence de l'aide juridictionnelle
- Les particularismes de la procédure en matière sociale
- La réforme du renvoi de cassation

### OBJET ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation est destinée notamment aux avocats qui interviennent devant les Chambres sociales et souhaitent acquérir les fondamentaux sur la procédure d'appel avec représentation obligatoire, mais également appréhender la réforme qui entrera en vigueur le 1er septembre 2017 (Décret n° 2017-891 du 6 mai 2017 publié au journal officiel du 10 mai 2017).

Réservée à un groupe de 20 participants, cette formation pratique permet d'acquérir les bons réflexes sur les délais, leur computation et les sanctions.

Illustrée de cas pratiques ainsi que d'une démonstration RPVA, cette formation expose également les particularismes de la procédure en matière sociale.

**Destinée** aux avocats qui veulent suivre des procédures simples devant la Cour, elle est délivrée par deux anciens avoués à la Cour, spécialistes de procédure civile d'appel. Un guide pratique sera remis à l'issue de la formation pour suivre, pas à pas, le cheminement d'un dossier devant la Cour. Les participants recevront également un support de cours contenant l'actualité jurisprudentielle.

**Découvrez vos formations et inscrivez-vous sur notre site**  
[www.lexavoue.com](http://www.lexavoue.com) – « Nos Formations »

### HORAIRES

9H30-12H30  
14H00-17H00

Valide **6 heures de formation** au titre de la formation continue.

### TARIFS

**650 € HT - 780 € TTC (TVA 20%)**

*Le prix comprend la formation, le déjeuner Place Dauphine et la remise d'un livret de formation*

### LIEU DE FORMATION

Maison du Barreau - Hôtel de Harlay  
2 rue de Harlay  
75001 Paris

*Cette formation peut être prise en charge selon votre statut.*

**Devis de Formation sur mesure**  
**Personnalisée dans vos locaux**  
**Contactez [formation@lexavoue.com](mailto:formation@lexavoue.com)**